

## Communiqué de Presse

*Le 23 avril 2020, Pour diffusion immédiate*

### **Covid-19 Ile d'Oléron : mise à disposition prochaine des masques grand public**

Le 13 avril le Président de la République annonçait une mise en œuvre progressive du déconfinement et que l'Etat, en lien avec les Maires, devait permettre à partir du 11 mai à chaque Français de se procurer un masque.

A ce jour, l'organisation précise du déconfinement en Charente-Maritime n'est pas connue. Dans tous les cas, les gestes de protection préconisés devront être maintenus et particulièrement le lavage régulier des mains, le maintien de la distanciation des individus et le port d'un masque si la distanciation ne peut être mise en œuvre ou, lorsqu'on est malade et qu'on est en contact avec des personnes fragiles, ou bien si on se rend dans un établissement de santé ou chez le médecin.

Selon les recommandations de l'AFNOR, les masques en tissu constituent une protection supplémentaire adaptée pour les personnes en dehors du milieu médical. Aussi, le Département a-t-il déployé le dispositif "un masque pour tous" pour équiper les Charentais-Maritime de masques alternatifs, auquel la Communauté de communes de l'île d'Oléron a répondu aussitôt.

Ainsi d'ici le 11 mai, un masque par habitant permanent pourra être distribué par l'intermédiaire des services municipaux. Les modalités de distribution (en porte à porte ou au guichet) seront définies par commune et communiquées prochainement.

